



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 30 septembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le trente septembre à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt quatre septembre deux mille vingt quatre, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2024BC1-1-2-78

OBJET : CREATION D'UN ESPACE PARTAGE A AUVILLAR
ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, Madame LE CORRE Christiane, DUPUY Jean, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Monsieur RATTO Stéphan a donné pouvoir à Jean Paul TERRENNE

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Olivier RENAUD a été désigné secrétaire de séance

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2024BC1-1-2-78

OBJET : CREATION D'UN ESPACE PARTAGE A AUVILLAR
ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Le Président rappelle que la Communauté de Communes des Deux Rives a lancé une consultation par voie de procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Elle concerne les travaux pour la création d'un espace partagé à Auvillar, dont la date de remise des offres était fixée au 24 juin 2024 à 12h00.

Le marché est décomposé en 12 lots, à savoir :

Lot(s)	Désignation
01	Désamiantage
02	Fondations spéciales/ Gros œuvre/ Démolition
03	Serrurerie
04	Ascenseur
05	Menuiseries extérieures
06	Menuiseries intérieures
07	Plâtrerie/ Isolation/ Faux plafond
08	Revêtement de sol/ Faïences
09	Peinture
10	CVC/ Plomberie/ Sanitaires
11	Électricité
12	Mobilier

Une Commission des Plis s'est tenue le 30 juillet 2024 pour le jugement des offres. À la suite de cette commission, 6 lots ont été envoyés en négociation.

Une nouvelle Commission des Plis s'est tenue le 19 septembre 2024 pour finaliser le jugement des offres.

LOT 1 : DESAMIANPAGE

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
SARL SNAA ACCHINI	65700 MAUBOURGUET
SASU BÂTI 82	82350 ALBIAS

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40 %
2-Valeur technique : Moyens mis en œuvre (matériels et humains), méthodologie et organisation, décomposition des tâches, démarche environnementale de l'entreprise, documentation et fiches techniques, qualité de présentation du dossier technique	60 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre de la SARL SNAA ACCHINI est économiquement la plus avantageuse et présente toutes les garanties nécessaires pour répondre au besoin.

La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 29 720 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. au regard de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire
1	SARL SNAA ACCHINI	16 301,00 €
2	SASU BÂTI 82	23 471,00 €

LOT 2 : FONDATIONS SPÉCIALES/GROS OEUVRE/DÉMOLITION

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
ETC SARL	82200 MOISSAC
SARL DE NARDI	46300 GOURDON
PONS BÂTIMENT	82100 CASTELSARRASIN
GROUPE GCC	31131 BALMA
SARL CMPGB	82000 MONTAUBAN

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40 %

2-Valeur technique : Moyens mis en œuvre (matériels et humains), méthodologie et organisation, décomposition des tâches, démarche environnementale de l'entreprise, documentation et fiches techniques, qualité de présentation du dossier technique	60 %
--	------

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat ETC SARL est économiquement la plus avantageuse et présente toutes les garanties nécessaires pour répondre au besoin.

La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 394 484,05 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. au regard de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire
1	ETC SARL	372 000,00 €
2	SARL DE NARDI	437 058,74 €
3	GROUPE GCC	437 540,00 €
4	PONS BÂTIMENT	408 189,58 €
5	SARL CMPGB	434 768,35 €

LOT 3 : SERRURERIE

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
MÉTAL LIFT 82	82000 MONTAUBAN
SARL ALU CRÉATIONS	82200 MOISSAC
SARL LAVITRY	82800 NÉGREPELISSE

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40 %
2-Valeur technique : Moyens mis en œuvre (matériels et humains), méthodologie et organisation, décomposition des tâches, démarche environnementale de l'entreprise, documentation et fiches techniques, qualité de présentation du dossier technique	60 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre de la SARL ALU CRÉATIONS est la seule offre régulière pour le présent lot. Cependant, et malgré son prix élevé par rapport à l'estimation, elle présente toutes les garanties nécessaires pour répondre au besoin

La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 7 897,50 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. au regard de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire
1	SARL ALU CRÉATIONS	13 120,30 €
éliminé	SARL LAVITRY	OFFRE IRRÉGULIÈRE (le candidat n'a pas remis l'attestation de visite)
éliminé	MÉTAL LIFT 82	OFFRE IRRÉGULIÈRE (le candidat n'a pas remis de décomposition du prix global et forfaitaire)

LOT 4 : ASCENSEUR

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
SAS ERMHES	35504 VITRE
NSA « Nouvelle Société d'Ascenseurs »	31130 FLOURENS

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40 %
2-Valeur technique : Moyens mis en œuvre (matériels et humains), méthodologie et organisation, décomposition des tâches, démarche environnementale de l'entreprise, documentation et fiches techniques, qualité de présentation du dossier technique	60 %

Suites aux demandes de négociations, la SAS ERMHES n'a pas remis son offre négociée dans les délais impartis. Aussi, cette dernière s'est vu analyser par rapport à son offre initiale.

En conséquence, au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat NSA (Nouvelle Société d'Ascenseur) est économiquement la plus avantageuse et présente toutes les garanties techniques nécessaires pour répondre au besoin.

Cependant, après la présentation des offres, l'attention de la Commission des plis est attirée sur deux points. Premièrement, l'entreprise NSA propose des portes palières en inox brossé, solution que préconise la maîtrise d'œuvre et le service technique, mais qui entraîneraient une plus-value de 1 100,00 € HT par rapport à son offre de base (portes et façades palières à peindre). La proposition s'apparente à une Prestation Supplémentaire Éventuelle (PSE), or aucune PSE n'était demandée aux candidats dans le cadre de ce lot, et les candidats n'avaient alors pas la possibilité d'en proposer. De plus, l'entreprise NSA confirme aussi dans son mémoire que si des calfeutrements supplémentaires sont à prévoir, ils entraîneront une plus-value ; ladite plus-value n'étant pas chiffrée. La Commission note cependant que l'entreprise NSA obtient de très bonnes notes concernant le critère technique et que concernant son offre de prix, même dans l'hypothèse où s'ajoutent les 1 100,00 € supplémentaires, elle conserverait un prix inférieur à l'offre de SAS ERMHES.

Le maître d'œuvre propose le classement suivant :

Estimation : 32 000,00 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. au regard de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire
1	NSA « Nouvelle Société d'Ascenseurs »	25 500,00 € (offre négociée)
2	SAS ERMHES	29 480,68 €

Au regard de l'ensemble de ces éléments, la Commission préfère ne pas attribuer le marché si cela implique d'accepter une PSE qui n'était pas demandée, et décide plutôt, comme lui permet l'article 8.3 du Règlement de Consultation, d'entamer une nouvelle phase de négociation avec les deux entreprises.

Aussi, la Commission des Plis informe le Bureau Communautaire de cette décision.

LOT 5 : MENUISERIES EXTÉRIEURES

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
SARL ÉBÉNISTERIE DE LA GRAVE	82210 ST NICOLAS DE LA GRAVE
FA MENUISERIES	82340 AUVILLAR
SARL ATELIER ART ET BOIS	82200 MOISSAC
CRÉATIONS MENUISERIES BOIS	82000 MONTAUBAN
EURL LESTIEUX	47220 ASTAFFORT

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40 %
2-Valeur technique : Moyens mis en œuvre (matériels et humains), méthodologie et organisation, décomposition des tâches, démarche environnementale de l'entreprise, documentation et fiches techniques, qualité de présentation du dossier technique	60 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre de la SARL ÉBÉNISTERIE DE LA GRAVE est économiquement intéressante et présente les garanties techniques nécessaires pour répondre au besoin. Des prestations supplémentaires éventuelles (PSE) devaient obligatoirement être présentées par les candidats en plus de leur offre de base. La Commission des plis a cependant choisi de ne pas retenir les PSE pour des raisons économiques.

La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 49 030,00 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. au regard de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire
1	SARL ÉBÉNISTERIE DE LA GRAVE	38 005,00 €
2	EURL LESTIEUX	28 840,00 €
3	SARL ATELIER ART ET BOIS	55 730,00 €
4	CRÉATIONS MENUISERIES BOIS	59 876,84 €
5	FA MENUISERIES	44 975,00 €

LOT 6 : MENUISERIES INTÉRIEURES

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
EURL LESTIEUX	47220 ASTAFFORT
SARL ÉBÉNISTERIE DE LA GRAVE	82210 ST NICOLAS DE LA GRAVE
SARL ATELIER ART ET BOIS	82200 MOISSAC
CRÉATIONS MENUISERIES BOIS	82000 MONTAUBAN

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60 %
2-Valeur technique : Moyens mis en œuvre (matériels et humains), méthodologie et organisation, décomposition des tâches, démarche environnementale de l'entreprise, documentation et fiches techniques, qualité de présentation du dossier technique	40 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre de l'EURL LESTIEUX est économiquement la plus avantageuse et présente toutes les garanties techniques nécessaires pour répondre au besoin.

La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 30 969,25 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. au regard de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire
1	EURL LESTIEUX	Offre négociée : 27 574,40 €
2	SARL ÉBÉNISTERIE DE LA GRAVE	Offre négociée : 33 409,50 €
3	SARL ATELIER ART ET BOIS	Offre négociée : 34 672,50 €
4	CRÉATIONS MENUISERIES BOIS	Offre non négociée : 46 099,82 €

LOT 7 : PLÂTRERIE / ISOLATION / FAUX PLAFOND

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
DESCOULS Jean-Jacques	82110 CAZES MONDENARD
SOGYPSE	82400 VALENCE D'AGEN
SARL RC 82	82200 MOISSAC
SAS LAGARRIGUE	82000 MONTAUBAN
SAS ENTREPRISE MORETTI	47000 AGEN

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60 %
2-Valeur technique : Moyens mis en œuvre (matériels et humains), méthodologie et organisation, décomposition des tâches, démarche environnementale de l'entreprise, documentation et fiches techniques, qualité de présentation du dossier technique	40 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat SOGYPSE est économiquement la plus avantageuse et présente toutes les garanties techniques nécessaires pour répondre au besoin.

La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 53 451,64 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. au regard de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire
1	SOGYPSE	Offre négociée : 44 000,00€
2	DESCOULS Jean-Jacques	Offre négociée : 49 055,57 €
3	SAS LAGARRIGUE	Offre négociée : 56 445,59 €
4	SAS ENTREPRISE MORETTI	Offre non négociée : 72 968,16 €
éliminé	SARL RC 82	OFFRE IRRÉGULIÈRE (le candidat n'a pas remis l'attestation de visite)

LOT 8 : REVÊTEMENT DE SOL / FAÏENCES

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
SARL LACAZE	82000 MONTAUBAN
Entreprise Yoann DUPIN	47000 AGEN

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60 %

2-Valeur technique : Moyens mis en œuvre (matériels et humains), méthodologie et organisation, décomposition des tâches, démarche environnementale de l'entreprise, documentation et fiches techniques, qualité de présentation du dossier technique	40 %
--	------

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre de l'entreprise Yoann DUPIN est économiquement la plus avantageuse et présente toutes les garanties techniques nécessaires pour répondre au besoin.

La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 19 474,42 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. au regard de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire
1	Entreprise Yoann DUPIN	Offre négociée : 16 103,32 €
2	SARL LACAZE	Offre négociée : 16 900,00 €

LOT 9 : PEINTURE

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
DALIAS PEINTURE	82360 LAMAGISTERE
C&T DÉCORS	82000 MONTAUBAN

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60 %
2-Valeur technique : Moyens mis en œuvre (matériels et humains), méthodologie et organisation, décomposition des tâches, démarche environnementale de l'entreprise, documentation et fiches techniques, qualité de présentation du dossier technique	40 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat C&T DÉCORS est économiquement intéressante et présente les garanties techniques nécessaires pour répondre au besoin.

La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 15 938,24 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. au regard de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire
1	C&T DÉCORS	Offre négociée : 11 094,16 €
2	DALIAS PEINTURE	Offre négociée : 10 787,79 €

LOT 10 : CVC/PLOMBERIE/SANITAIRES

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
FURLAN ÉLECTRICITÉ	82400 VALENCE D'AGEN
SAS HERVÉ THERMIQUE	31770 COLOMIERS
BOURRIÉ SAS filiale du groupe CLIMATER	82000 MONTAUBAN

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40 %
2-Valeur technique : Moyens mis en œuvre (matériels et humains), méthodologie et organisation, décomposition des tâches, démarche environnementale de l'entreprise, documentation et fiches techniques, qualité de présentation du dossier technique	60 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre de base du candidat FURLAN ÉLECTRICITÉ est économiquement la plus avantageuse et présente toutes les garanties nécessaires pour répondre au besoin.

La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 74 490,00 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. au regard de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire
1	FURLAN ÉLECTRICITÉ	65 049,39 €
2	SAS HERVÉ THERMIQUE	77 324,81 €
3	BOURRIÉ SAS filiale du groupe CLIMATER	81 131,57 €

LOT 11 : ÉLECTRICITÉ

L'entreprise suivante a déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
ÉLECTRICITÉ INDUSTRIELLE J.P FAUCHÉ	82400 VALENCE D'AGEN

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40 %
2-Valeur technique : Moyens mis en œuvre (matériels et humains), méthodologie et organisation, décomposition des tâches, démarche environnementale de l'entreprise, documentation et fiches techniques, qualité de présentation du dossier technique	60 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat J.P FAUCHÉ bien qu'étant au-dessus de l'estimation est économiquement avantageuse et présente toutes les garanties nécessaires pour répondre au besoin.

La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire de retenir le candidat suivant :

Estimation : 70 476,00 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. au regard de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire
1	ÉLECTRICITÉ INDUSTRIELLE J.P FAUCHÉ	75 716,86 €

LOT 12 : MOBILIER

L'entreprise suivante a déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
CONCEPT AMÉNAGEMENT	31240 L'UNION

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60 %

2-Valeur technique : Moyens mis en œuvre (matériels et humains), méthodologie et organisation, décomposition des tâches, démarche environnementale de l'entreprise, documentation et fiches techniques, qualité de présentation du dossier technique	40 %
--	------

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat CONCEPT AMÉNAGEMENT, bien qu'étant au-dessus de l'estimation est économiquement avantageuse et présente toutes les garanties nécessaires pour répondre au besoin.

La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 7 453,00 € HT		
Critères	Pondération	
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. au regard de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire
1	CONCEPT AMÉNAGEMENT	8 266,28 €

En conséquence, le Président propose :

- pour le lot 1 – Désamiantage : d'attribuer le marché à la SARL SNAA ACCHINI pour le montant de 16 301,00 € HT indiqué dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- pour le lot 2 – Fondations spéciales / gros œuvre / démolition : d'attribuer le marché à ETC SARL pour le montant de 372 000,00 € HT indiqué dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- pour le lot 3 – Serrurerie : d'attribuer le marché à la SARL ALU CRÉATIONS pour le montant de 13 120,30 € HT indiqué dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- pour le lot 4 – Ascenseur : de ne pas attribuer ce lot, et d'attendre une nouvelle phase de négociation ;
- pour le lot 5 – Menuiseries extérieures : d'attribuer le marché à la SARL ÉBÉNISTERIE DE LA GRAVE pour le montant de 38 005,00 € HT indiqué dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- pour le lot 6 – Menuiseries intérieures : d'attribuer le marché à l'EURL LESTIEUX pour le montant de 27 574,40 € HT indiqué dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- pour le lot 7 – Plâtrerie / isolation / faux plafond : d'attribuer le marché au candidat SOGYPSE pour le montant de 44 000,00 € HT indiqué dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- pour le lot 8 – Revêtement de sol / faïences : d'attribuer le marché au candidat Yoann DUPIN pour le montant de 16 103,32 € HT indiqué dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;

- pour le lot 9 – Peinture : d'attribuer le marché au candidat C&T DÉCORS pour le montant de 11 094,16 € HT indiqué dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;
 - pour le lot 10 – CVC / Plomberie / Sanitaires : d'attribuer le marché au candidat FURLAN ÉLECTRICITÉ pour le montant de 65 049,39 € HT indiqué dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;
 - pour le lot 11 – Electricité : d'attribuer le marché au candidat EI J.P FAUCHÉ pour le montant de 75 716,86 € HT indiqué dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;
 - pour le lot 12 – Mobilier : d'attribuer le marché candidat CONCEPT AMÉNAGEMENT pour le montant de 8 266,28 € HT indiqué dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- de l'autoriser, ou son représentant légal, à signer les marchés correspondants et toutes pièces y afférentes.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- pour le lot 1 – Désamiantage : d'attribuer le marché à la SARL SNAA ACCHINI pour le montant de 16 301,00 € HT indiqué dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- pour le lot 2 – Fondations spéciales / gros œuvre / démolition : d'attribuer le marché à ETC SARL pour le montant de 372 000,00 € HT indiqué dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- pour le lot 3 – Serrurerie : d'attribuer le marché à la SARL ALU CRÉATIONS pour le montant de 13 120,30 € HT indiqué dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- pour le lot 4 – Ascenseur : de ne pas attribuer ce lot, et d'attendre une nouvelle phase de négociation ;
- pour le lot 5 – Menuiseries extérieures : d'attribuer le marché à la SARL ÉBÉNISTERIE DE LA GRAVE pour le montant de 38 005,00 € HT indiqué dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- pour le lot 6 – Menuiseries intérieures : d'attribuer le marché à l'EURL LESTIEUX pour le montant de 27 574,40 € HT indiqué dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- pour le lot 7 – Plâtrerie / isolation / faux plafond : d'attribuer le marché au candidat SOGYPSE pour le montant de 44 000,00 € HT indiqué dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;

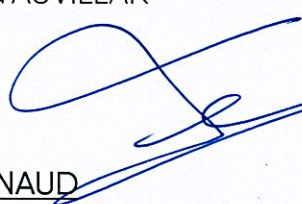
- pour le lot 8 – Revêtement de sol / faïences : d'attribuer le marché au candidat Yoann DUPIN pour le montant de 16 103,32 € HT indiqué dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- pour le lot 9 – Peinture : d'attribuer le marché au candidat C&T DÉCORS pour le montant de 11 094,16 € HT indiqué dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- pour le lot 10 – CVC / Plomberie / Sanitaires : d'attribuer le marché au candidat FURLAN ÉLECTRICITÉ pour le montant de 65 049,39 € HT indiqué dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- pour le lot 11 – Electricité : d'attribuer le marché au candidat El J.P FAUCHÉ pour le montant de 75 716,86 € HT indiqué dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- pour le lot 12 – Mobilier : d'attribuer le marché candidat CONCEPT AMÉNAGEMENT pour le montant de 8 266,28 € HT indiqué dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant légal, à signer les marchés correspondants et toutes pièces y afférentes.

Fait à Valence d'Agen, le 30 septembre 2024
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 1^{er} octobre 2024

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire d'AUVILLAR

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives


Olivier RENAUD




Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le

09 OCT. 2024

Affiché sur le panneau des annonces légales le

09 OCT. 2024

AR Préfecture

CREATION D'UN ESPACE PARTAGE A AUVILLAR ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20240930- 2024BC_1_1_2_78-DE
Numéro d'acte :	2024BC_1_1_2_78
Date de décision :	30/09/2024
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	1-1-2-0-0 (Commande Publique / Marchés publics / marchés en procédure adaptée (hors maîtrise d'oeuvre et conventions de mandat))
Fichier acte :	2024BC1-1-2-78 CREATION D'UN ESPACE PARTAGE A AUVILLAR AMPT.pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Sophie PONTARINI
Date d'envoi de l'acte :	09/10/2024 09:12:06
Date de réception de l'AR :	09/10/2024 09:12:32